

N°57/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

OBJET : Délibération pour valider le devis de désamiantage de l'ancienne cure de St Eusèbe

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 17 octobre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

ABSENT :

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret du 9 mai 2007, un diagnostic amiante est obligatoire avant la réalisation de travaux ou avant la démolition d'un bâtiment.

Suite à la détection d'amiante lors du lancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure de St Eusèbe, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Chaix & Bourg qu'il présente à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis de 10 862€ HT de l'entreprise Chaix & Bourg pour le désamiantage de l'ancienne cure de St Eusèbe.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents liés à la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr